

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Date de convocation : 04/04/2016, d'affichage : 04/04/2016.

Conseillers en exercice : 15, présents : 13, votants : 15,

L'an deux mil seize, le 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur **CHASSELON** Jean-Claude, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE (AUBREE)** Sandrine, **VANDINI** Christophe, **TREFCON** Virginie, **DEBREYNE** Eric, **RENAUX** Jimmy, **FELIX** Jean-François, **TALON** Vanessa, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **COCHENNEC** Audrey, **PARIZOT** Olivier

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **PARIZOT** Olivier à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

Mme **COCHENNEC** Audrey à Mme **TALON** Vanessa,

Mme **POULLE** Sophie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1er MARS 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 1er mars 2016, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

RETROCESSION DE VOIRIE :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour permettre à la MAISON DU CIL de lancer la dernière tranche de travaux concernant le lotissement de la rue Nouvelle (trottoirs, éclairage public, chaussée, etc...), il doit prendre une délibération acceptant la rétrocession de la voirie de la parcelle AD 182 d'une contenance de 1189 m², sise rue Nouvelle et rue Léon Cochet lorsque tous les travaux seront réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide le principe de la rétrocession de la parcelle AD 182, d'une contenance de 1189 m², sise rue Nouvelle et rue Léon Cochet dans le domaine communal, et ce dès que tous les travaux seront réalisés et réceptionnés.

PROJET EOLIEN :

Mise en place d'un projet éolien sur le territoire :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait judicieux pour la commune de Muille-Villette de mettre en place un projet éolien sur le territoire, porteur de recettes fiscales pour la collectivité.

Il rappelle à cet effet que le Conseil Municipal a reçu 2 entreprises qui sont prêtes à installer un parc éolien sur Muille-Villette.

Il s'agit des sociétés EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE et GLOBAL WIND POWER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après discussion, par 6 voix pour dont 2 pouvoirs, 5 voix contre et 4 abstentions, décide la mise en place d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Muille-Villette.

Choix de la société pour le développement du projet sur le territoire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune dont les principales caractéristiques sont connues des membres du Conseil Municipal et demande au Conseil Municipal de rendre un avis sur ce projet. Il est précisé que cet avis n'a pas un caractère juridique et est donné sous réserve de l'obtention par le porteur du projet des autorisations légales et réglementaires nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle également que le développement du projet éolien sera réalisé par la société EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE et ses partenaires et ou prestataires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 voix contre et 6 abstentions, rend un avis favorable au projet éolien proposé par la société EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE SARL ou la société de projet dédiée créée par EUROCAPE NEW ENERGY France SARL et ses partenaires et ou prestataires.

Le Conseil Municipal décide de suivre attentivement toute procédure nécessaire à la mise en œuvre du projet et de faire tout le nécessaire pour permettre au projet de progresser dans les meilleurs délais.

Notamment, le Conseil Municipal prévoit d'accorder les autorisations d'occupations ou de survols du domaine public nécessaire au projet éolien.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

DEMANDE DE PRETS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie (95 000,00 euros) et de construction de la cantine scolaire (162 000,00 euros), il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le maire après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de contracter des emprunts pour financer les travaux ci-dessus nommés et autorise le Maire à solliciter ces prêts.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR AVANCEMENT DE GRADE :

M. le Maire fait savoir que Monsieur FORNARA Vincent, adjoint technique de 2^{ème} classe, doit passer adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016, et qu'à cette occasion il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

Tonte des espaces verts :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a demandé divers devis pour la tonte des espaces verts pour cette année 2016.

Après étude de ces devis, c'est l'entreprise Espaces Verts & Environnement de DOUILLY qui a été retenue pour effectuer ces travaux pour un montant de 5964,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Parc éolien des loups SAS :

Monsieur le Maire fait savoir que par arrêté préfectoral du 24 mars 2016, la société Parc éoliens des Loups SAS a reçu une autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Grécourt.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) :

Monsieur le Maire donne lecture d'une documentation émanant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement dont l'action consiste à accompagner, animer, valoriser et entretenir tout ce qui a trait au cadre de vie et au patrimoine naturel de tous.

Les domaines d'activité de cette association reconnue association loi 1901 sont les suivants :

sensibilisation et éducation de tous à l'environnement pour un développement durable,

accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets de développement durable,

valorisation du patrimoine naturel départemental et préservation de la biodiversité.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et considérant l'utilité de ces différentes activités, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adhérer à compter de cette année au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,

Accepte le montant de l'adhésion fixé à 30 euros pour 2016,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2016.

Réponse de l'Agence Routière Est suite au courrier du 02 décembre 2015 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'Agence Routière Est, daté du 16 mars 2016, concernant état du RD 932 en traversée de Muille-Villette.

Dans ce courrier il est précisé que des travaux de purges sur les parties les plus dégradées du RD 932 sont proposés au titre de la programmation de travaux curatifs 2016.

Il est précisé aussi que la réfection de l'ensemble de la traverse reste tributaire de travaux d'aménagement communaux.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ce courrier.

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation :

Monsieur le Maire donne lecture du contrôle sanitaire effectué le 03 mars 2016 par l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Les conclusions sanitaires de ce contrôle donnent les résultats suivants : **l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Campagne de sensibilisation auprès du public sur le rôle de la Croix Rouge :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 08 février 2016, émanant de la Croix Rouge, déclarant son intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française.

Cette campagne de sensibilisation auprès du grand public à Muille-Villette se déroulera du 02 mai 2016 au 21 mai 2016, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

Courriers de M. Stéphane DEMILLY, Député de la Somme :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Stéphane DEMILLY, Député, daté du 21 mars 2016, remerciant le Conseil Municipal ainsi que toutes personnes qui étaient présentes lors de sa visite en mairie qui a eu lieu le samedi 19 mars dernier.

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier émanant de M. Stéphane DEMILLY, daté du 04 avril 2016, dans lequel il s'adresse à M. le Président du Conseil Départemental de la Somme, concernant les plaintes régulières des administrés de Muille-Villette au sujet du mauvais état de la RD 932 qui traverse la commune.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces courriers.

Classe de neige :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une carte postale des enfants qui sont allés en classe de neige et donne lecture de celle-ci.

Comme disent les enfants ; tout est super, le chalet, la neige, le ski

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 1^{er} avril 2016, émanant de 11 conseillers, dans lequel il est demandé un changement du lieu de la fête communale vers la salle polyvalente.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un tel changement nécessite des travaux importants (agrandissement du parking, renforcement de l'éclairage, de l'alimentation en eau, en électricité, etc.....) qu'il estime à 50 000 euros.

D'autres travaux sont prioritaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures.

Suivent les signatures.....